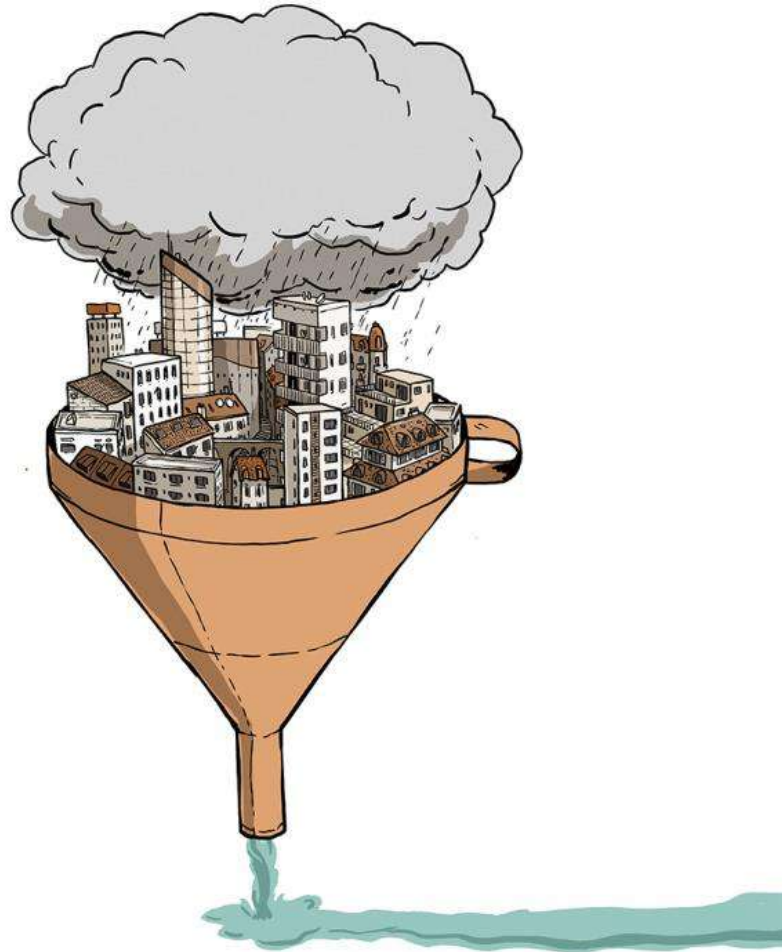


Gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain : contexte réglementaire, principes, les aides possibles



M.



M.

Illustration : GRAIE Mélimélo

contexte réglementaire, principes de gestion intégrée des eaux pluviales, les aides possibles :

- Des **agences de l'eau** pour la gestion équilibrée de l'eau et l'atteinte du « bon état »
- Les enjeux liés aux eaux pluviales et la **réglementation**
- **Principes de la GIEP** et boîte à outils de **l'ADOPTA**
- **Le dispositif d'aide** de l'agence de l'eau Loire Bretagne



Source : GRAIE Mélimélo



6 bassins hydrographiques, 6 agences pour une gestion équilibrée de l'eau

L'unité physique du **bassin hydrographique**

La **concertation entre les acteurs**

La **solidarité** de la communauté de l'eau

- solidarité des usages
- solidarité amont-aval

L'**incitation financière**

- qui pollue paye
- qui dépollue est aidé

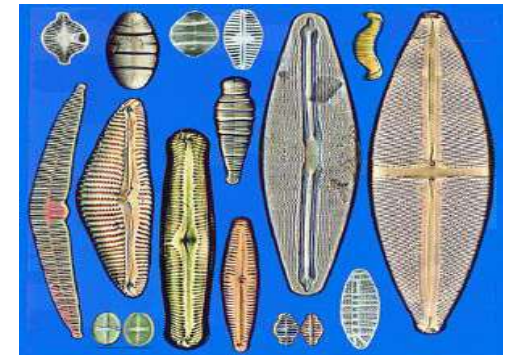
Le bassin Loire-Bretagne



Un objectif prioritaire : le bon état des cours d'eau

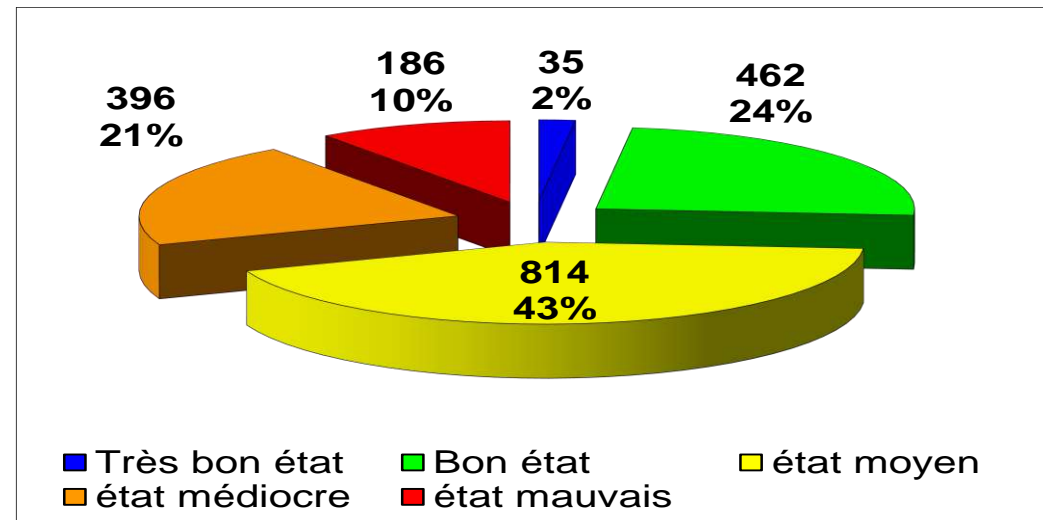
↪ Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 : **bon état des eaux** au plus tard en 2027 pour toutes les masses d'eau. Objectif précisé dans les **SDAGE**

Le bon état est essentiellement basée sur la biologie



... seulement
26 % des cours d'eau sont en bon
ou très bon état en Loire-Bretagne

(données états des lieux 2019)





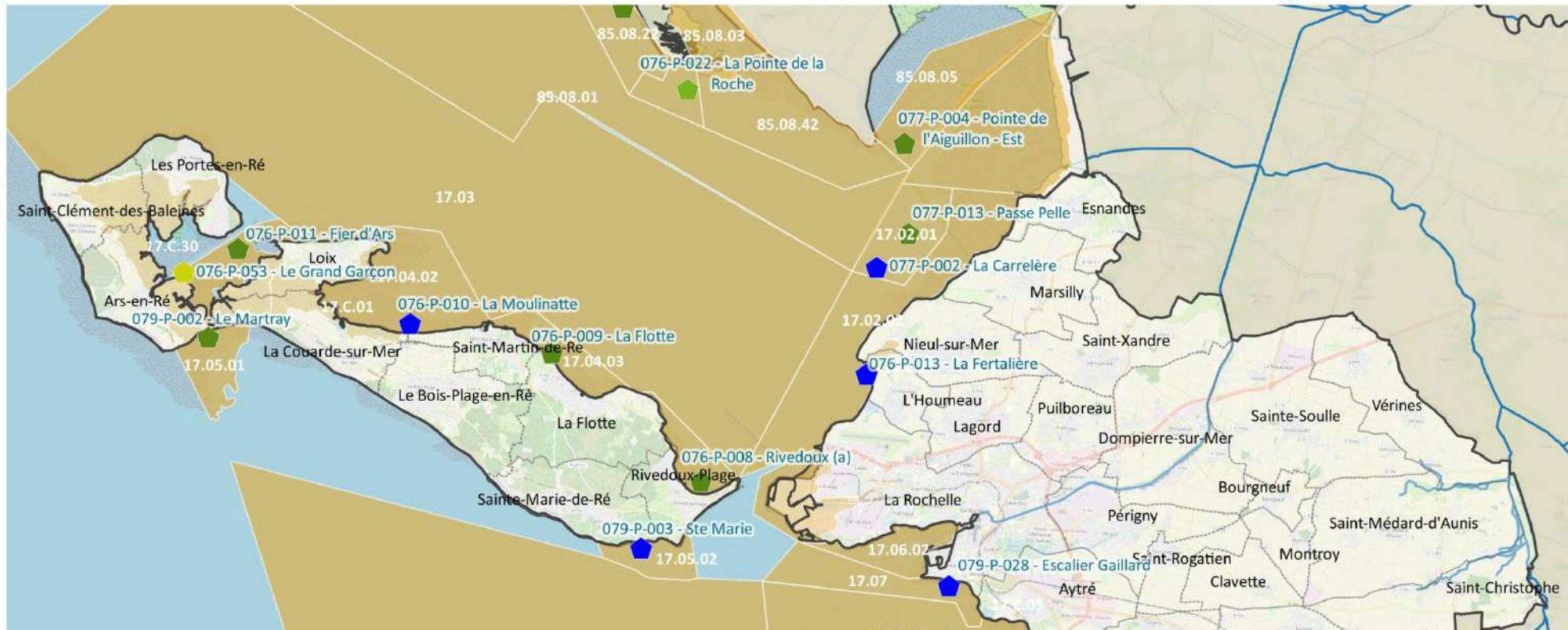
Etat des lieux 2019 du bassin Loire Bretagne
ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU DE SURFACE

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

limite bassins Loire Bretagne / Adour Garonne









**QUALITE MICROBIOLOGIQUE
DES SITES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE
(suivis REMI 2020)**

-  A
-  B+
-  B
-  B-
-  C
-  D

-  zones de production conchylicole
-  limite bassins Loire Bretagne / Adour Garonne





**AELB XIème Programme
SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES
2022-2024**

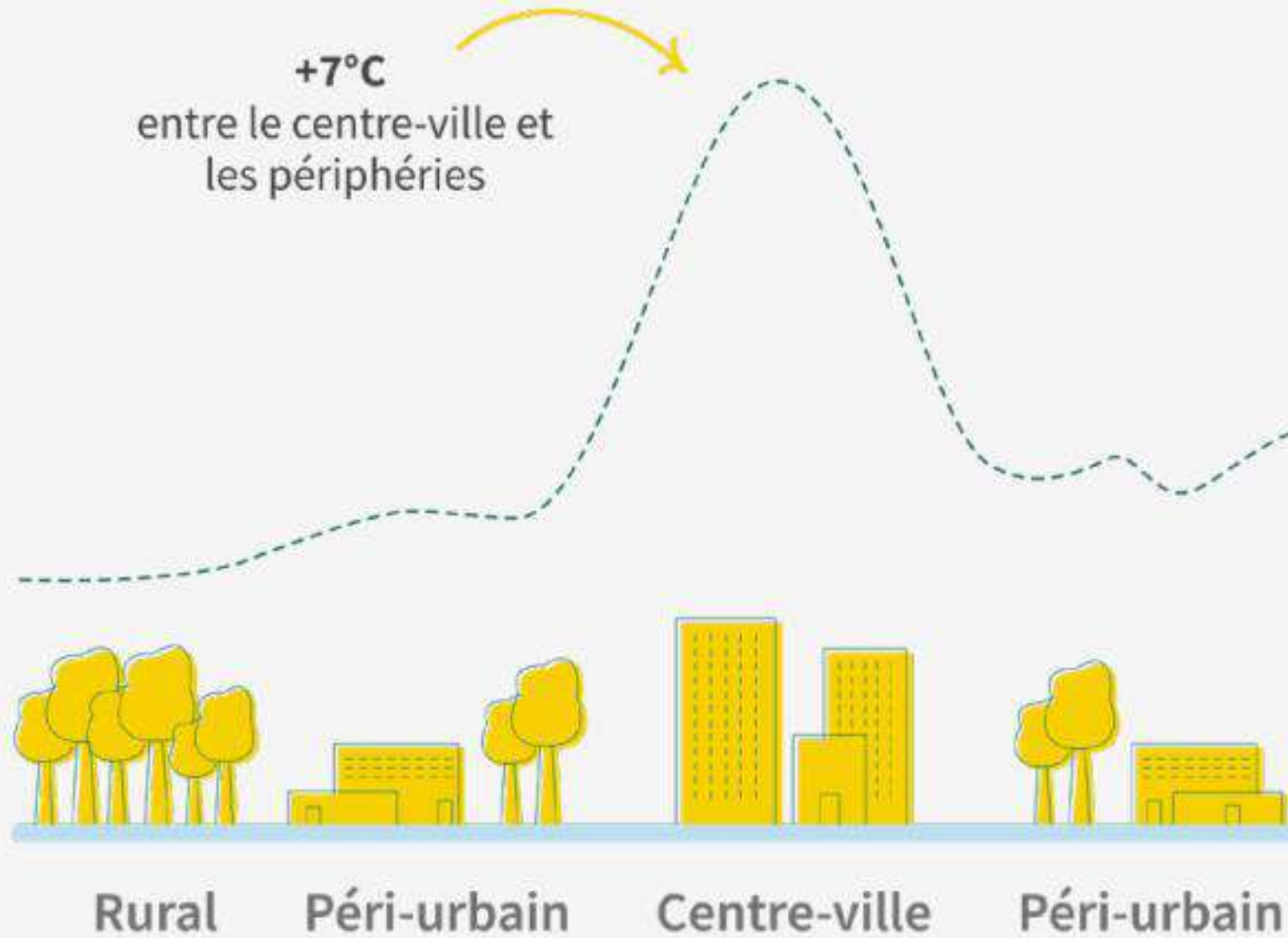
SAP, type priorité

- enjeu microbiologie
- enjeu masse d'eau

limite bassins Loire Bretagne / Adour Garonne

Gaphique 2 : Les îlots de chaleur urbains

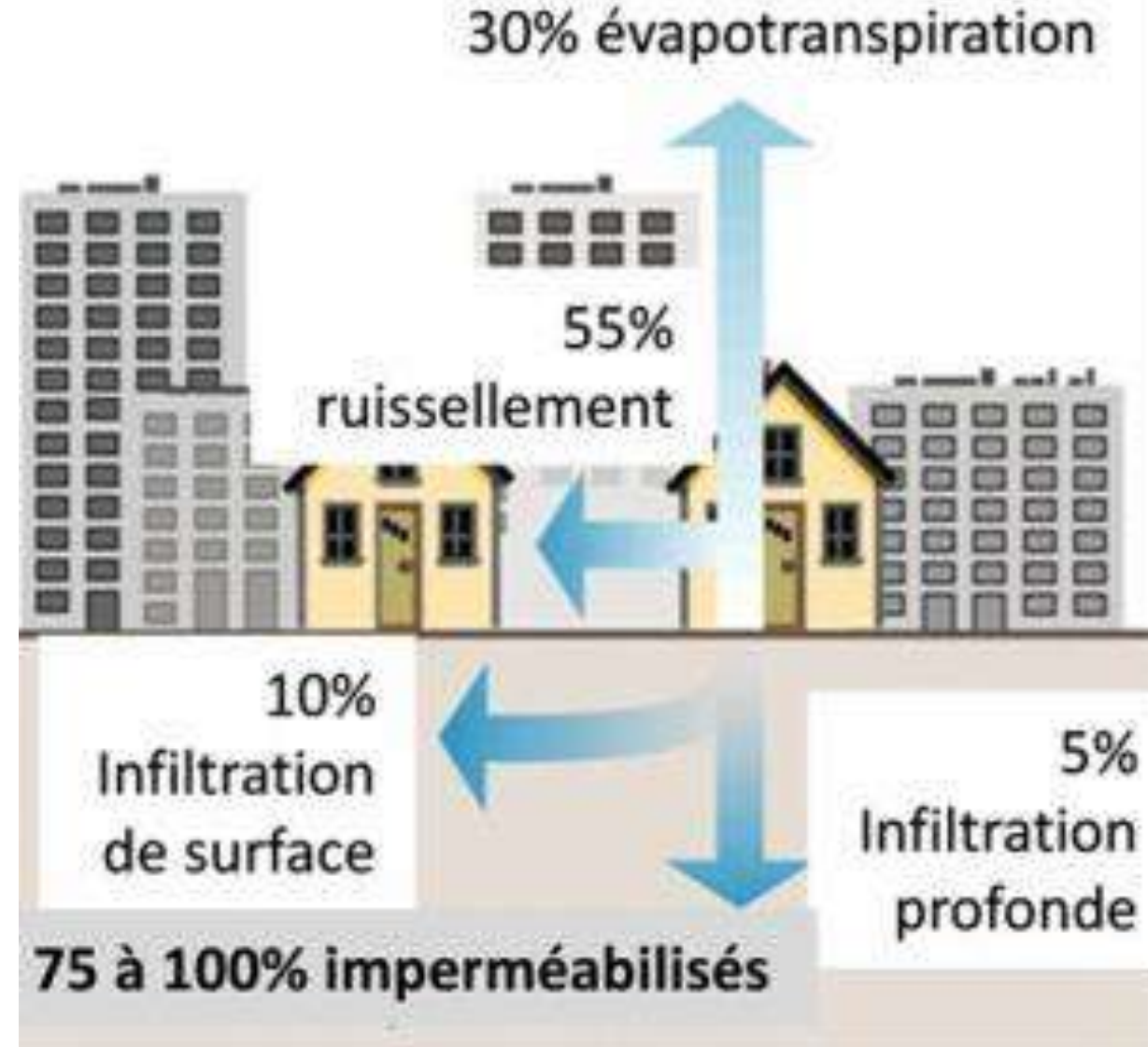
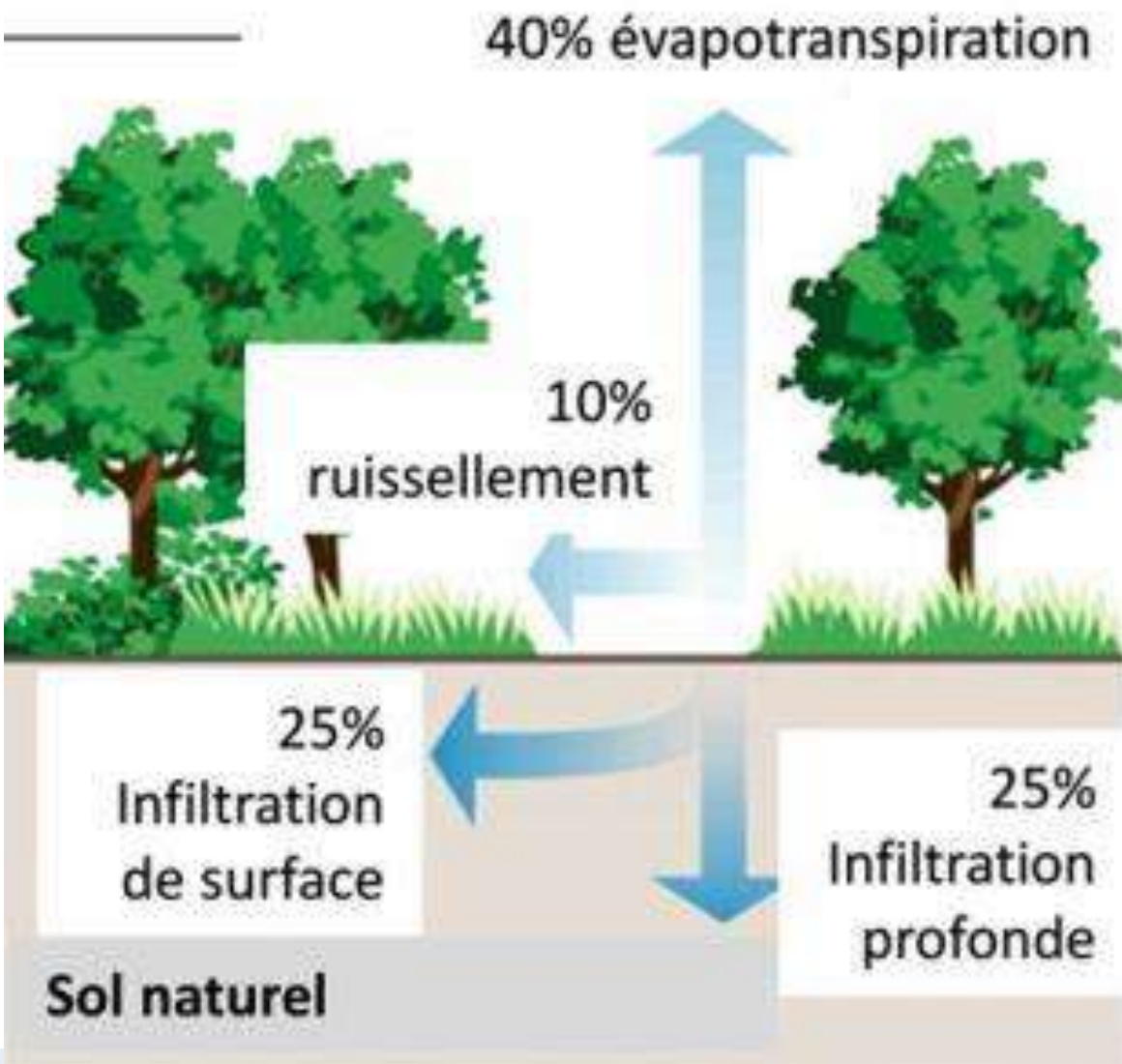
(Source : cerema.fr)



Variation de températures entre les centre-villes et les zones rurales



Impact de la ville sur le cycle de l'eau





L'augmentation de l'imperméabilisation menace la qualité de l'eau et la sécurité des personnes et des biens

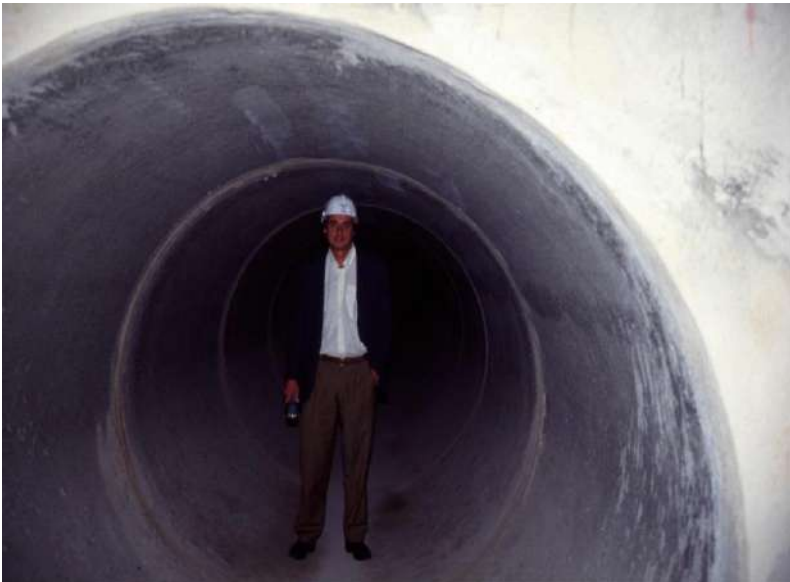




Une gestion hydraulique : Collecter, transporter, traiter...



Un besoin estimé à 4 000 M€
d'investissements pour
réduire de moitié les
déversements en Loire
Bretagne...

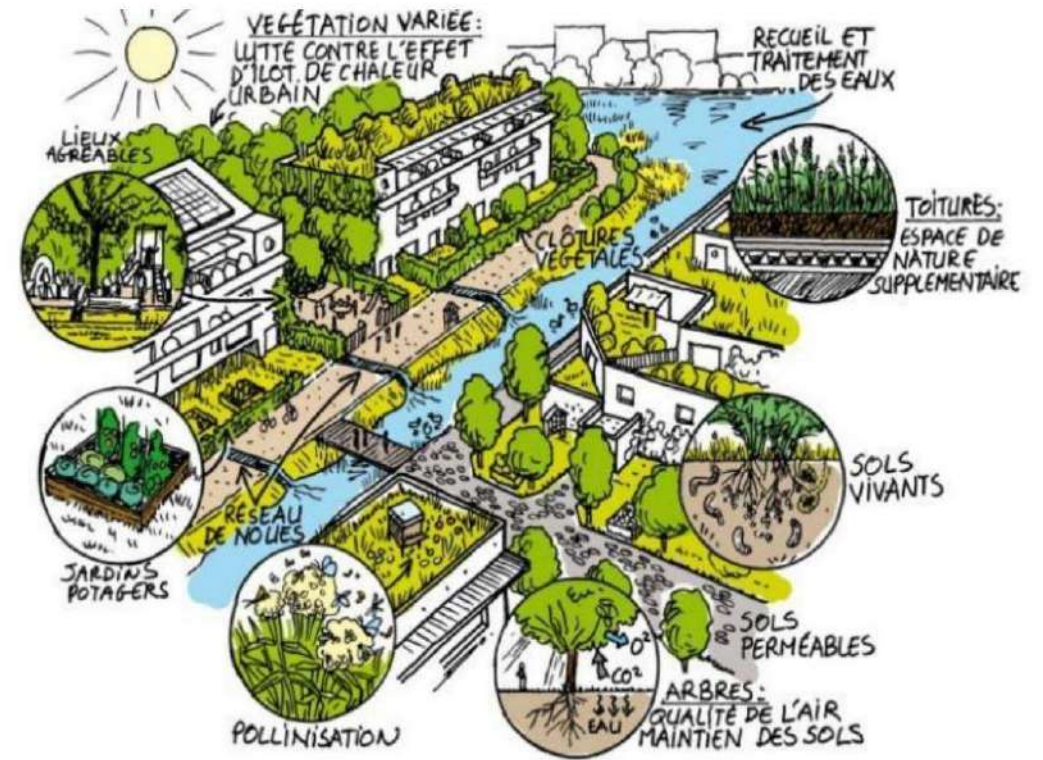
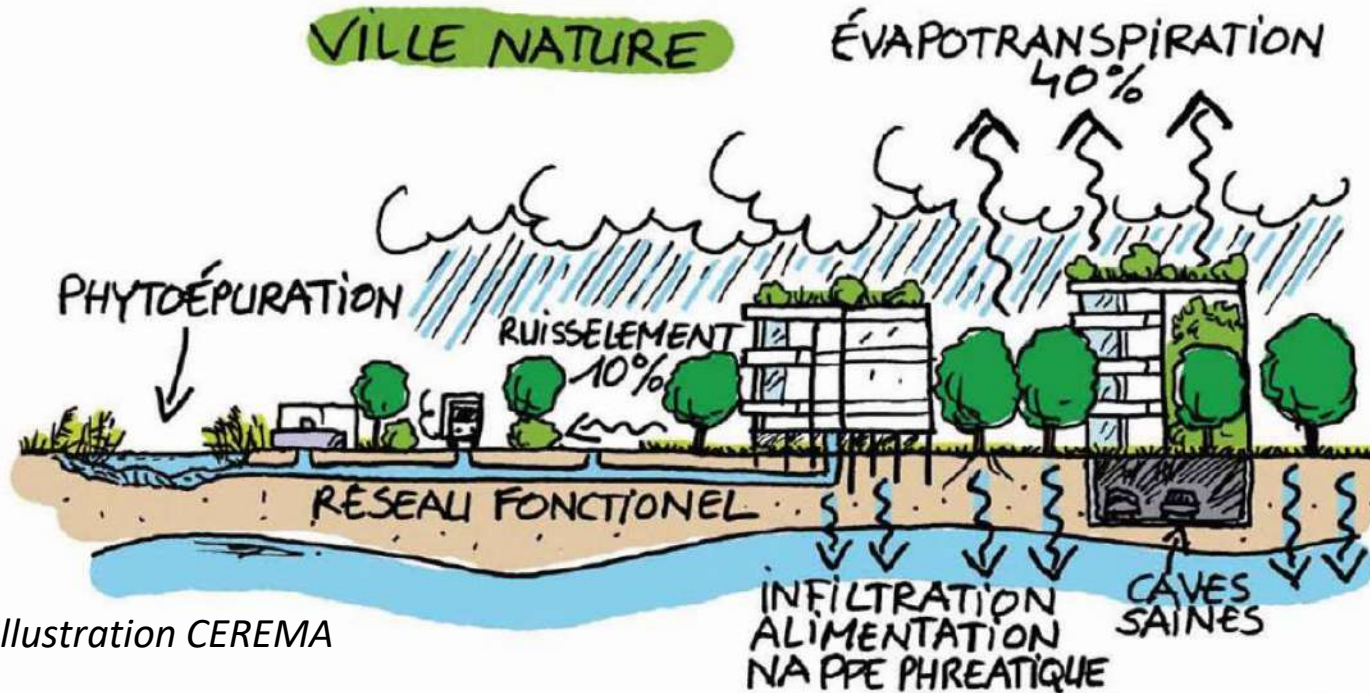
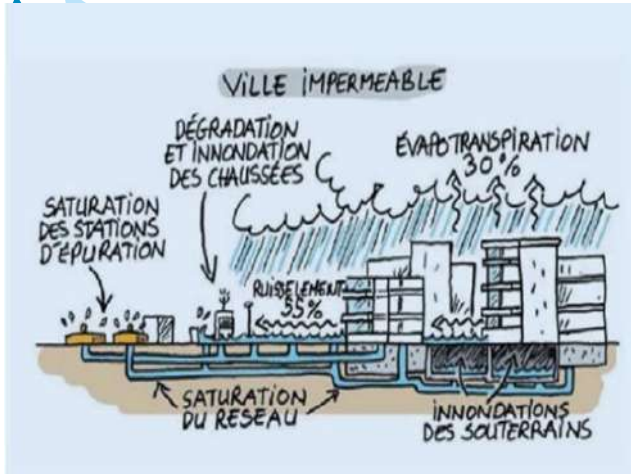




Les réseaux séparatifs
ne résolvent pas tous
les problèmes...



Faire de l'eau une ressource pour la ville



Source : ARB IdF



De nombreux freins au changement : démêler le vrai du faux

- **L'infiltration** : « avec nos sols, c'est pas possible chez nous »
- **L'entretien** : "c'est trop lourd, ça colmate tout de suite et ça vieillit mal !"
- **Les toitures** : "c'est trop risqué pour le bâti, on sait pas faire et on va pas stocker de l'eau sur les toits !"
- **Les nuisances et dangers** : "ça marche pas ! ça déborde, c'est des nids à moustiques, sans parler du risque de noyade !"
- **Les coûts** : "en fait, ça coûte plus cher que des réseaux traditionnels et ça consomme trop de foncier!"
- <http://www.graie.org/eaumelimelo/Meli-Melo/Questions/Infiltration-des-eaux-pluviales/?parent=4>



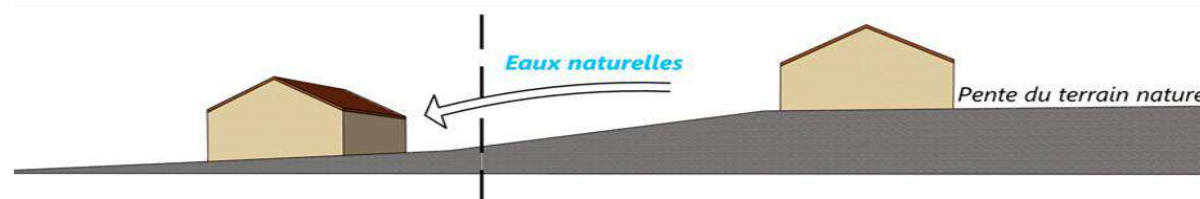


UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ANCIEN ET DISPERSÉ AVEC UNE DÉCLINAISON LOCALE AVEC LE SDAGE

Code Civil

Article 640 du Code Civil : Le propriétaire ne doit pas aggraver l'écoulement naturel des eaux pluviales vers les fonds inférieurs ; Le propriétaire d'un fonds inférieur ne peut pas s'opposer à recevoir l'écoulement naturel des eaux pluviales.

Article 681 du Code Civil : Un propriétaire ne peut pas déverser ses eaux de toiture chez le voisin ou sur la voie publique sauf s'il existe un accord.



Code de l'Environnement

Code de l'Urbanisme

Code Général des Collectivités Territoriales

Code de la Santé

Code Rural

Code de la Voirie

Directives européennes DCE, DERU... :
Le SDAGE : principal outil de la politique de l'eau

Les dispositions pour l'eau pluviale du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027



3D - Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme

3D-1 : Prévenir et réduire le ruissellement et la pollution des eaux pluviales : limiter l'imperméabilisation et désimpermeabiliser, piéger les eaux pluviales à la parcelle, faire appel aux techniques alternatives aux tuyaux...

3D-2 : Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements : rejet résiduel à débit acceptable pour ne pas aggraver les écoulements

3D-3 : Traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales : interdiction d'injection dans la nappe sans traitement

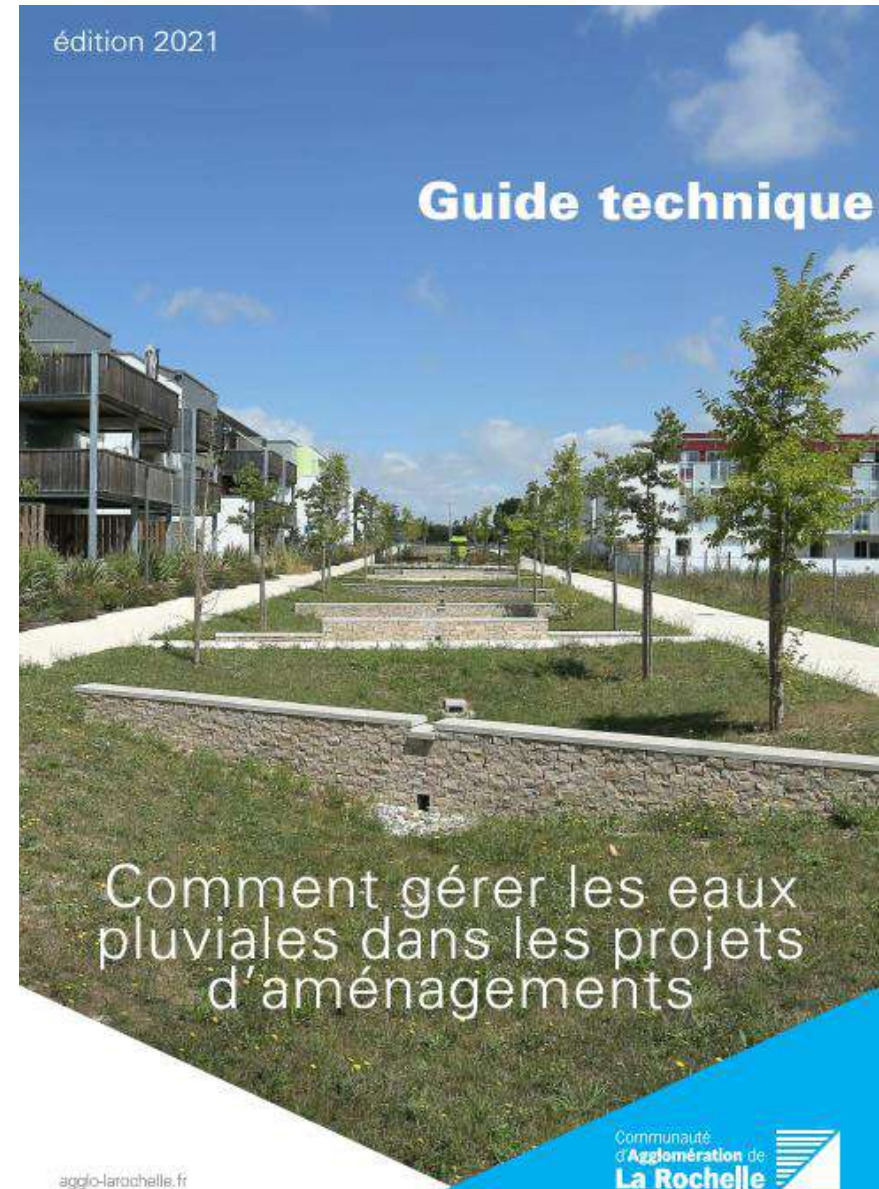
Plan national d'actions 2022-2024 : 24 actions pour développer la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme

[Gestion durable des eaux pluviales le plan d'action.pdf](https://ecologie.gouv.fr/Gestion_durable_des_eaux_pluviales_le_plan_daction.pdf)
(ecologie.gouv.fr)



Les principes de la gestion intégrée des eaux pluviales

- Imperméabiliser au minimum
- Gérer l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe, en surface (sans tuyau)
- Infiltrer sur un aménagement non dédié à l'eau et de préférence végétalisé
- Ne pas concentrer l'eau mais rechercher le maximum de surfaces infiltrantes
- Prévoir le débordement au-delà de la pluie de projet





La boîte à Outils de l'ADOPTA

- L'arasement des bordures
- La tranchée
- La noue
- L'espace vert temporairement inondable
- Les jardins de pluie
- La toiture végétalisée
- La chaussée à structure réservoir
- Les SAUL
- Le puits d'infiltration
- Les revêtements perméables



Showroom de l'ADOPTA - Douai (59)

La noue

Noue - Fréchin (59)

Noue - Orléans (45)

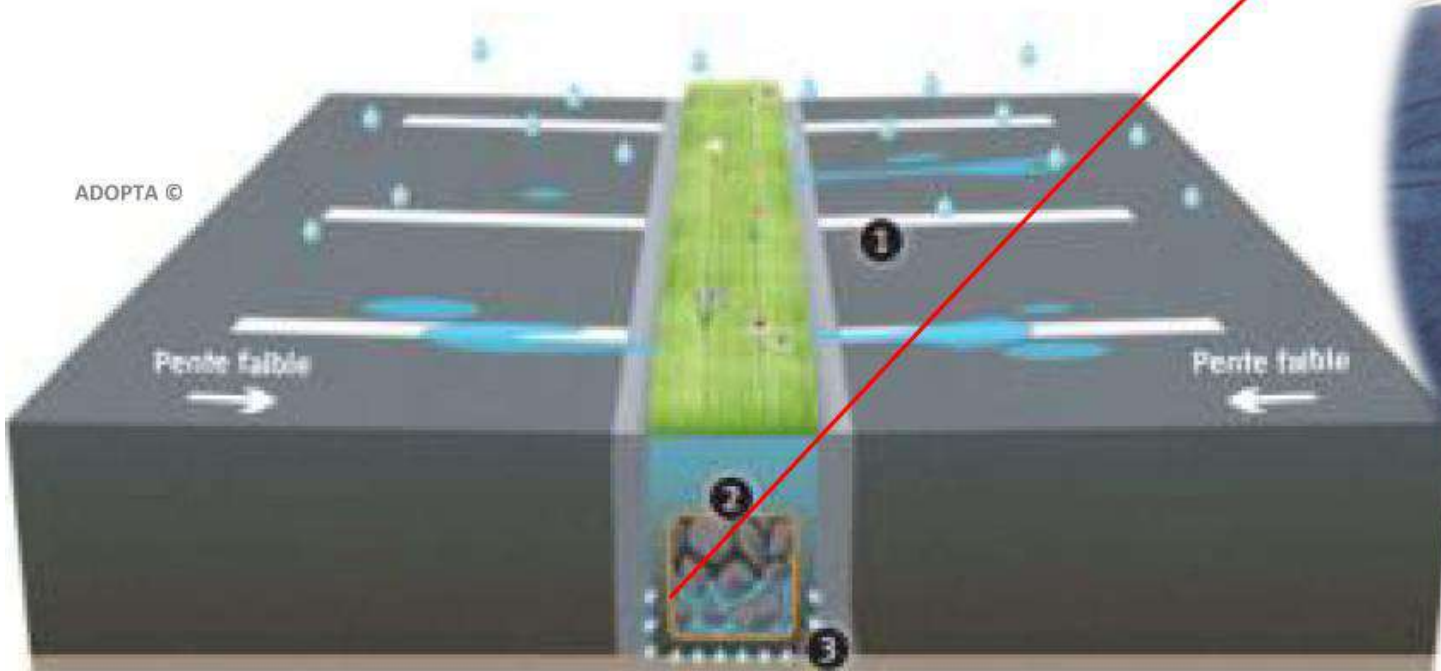
Noue - Douai (59)





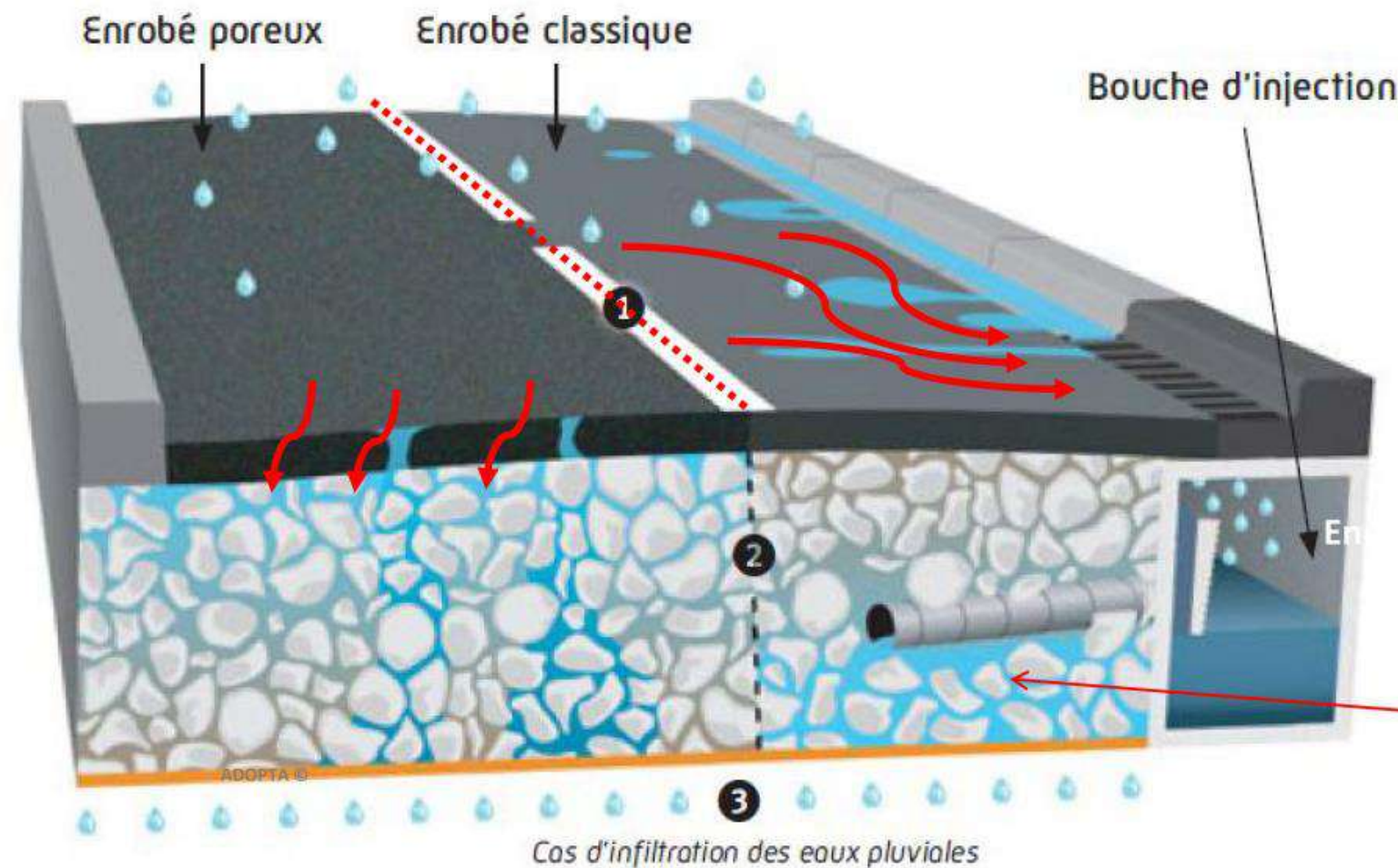
La Tranchée d'infiltration

- 1 Alimentation par collecte de l'eau de pluie via puisard, bouche d'injection, puis diffusion vers la tranchée drainante
- 2 Stockage temporaire dans le massif drainant
- 3 Infiltration dans le sol





La Chaussée à structure réservoir





Les revêtements perméables



**Dalles-gazon - Lab'O
- Orléans (45)**

Wendy ARNOULD



Dalles-gazon - Erchin (59)

ADOPTA©



**Dalles-pavées- Aulnoy-les-
Valenciennes (59)**

ADOPTA©



Pavés à joint élargis

ADOPTA©



Béton de résine drainant

ADOPTA©



Pavés à ouvertures drainantes

ADOPTA©



Coude simple et ruissellement naturel

FICHE TECHNIQUE n°2



Fonctions hydrauliques

- Acheminement
- Infiltration
- Ralentissement des flux



Coût

Faible



Aspects techniques et environnementaux

- Réalisable soi-même
- Irrigue le jardin
- Stimule la vie du sol
- Fortifie la pelouse



Astuces :

- ✓ Pour éviter les nives, **empierrier la zone de rejet** pour dissiper le flux ou placer une surface solide pour recevoir l'eau
- ✓ Jouer des **matières** et des **couleurs** pour faire de la zone de rétention un espace esthétique et paysager, joignant ainsi l'utile à l'agréable.



A retenir...

- ◆ **Couper le pied** de la descente de gouttière en veillant à ce qu'elle reste bien foie et installer un coude
- ◆ Vérifier la **topographie du terrain** : la pente doit permettre à l'eau de s'éloigner de la maison et être orientée vers des espaces d'infiltration (massifs, haies...)

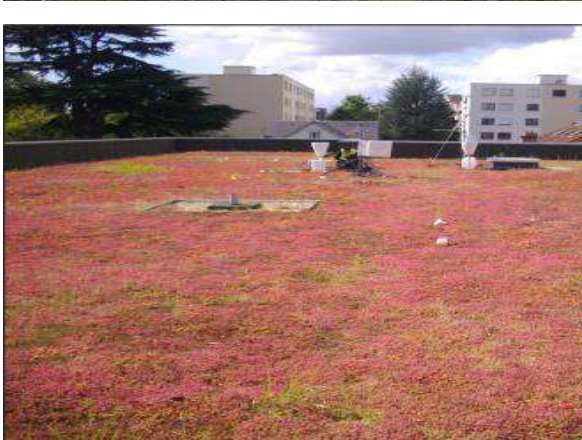


Exemples de réalisations de collectivités





Exemples d'aides pour des acteurs économiques



Parking enherbé avec noue centrale – DDTM 17 à La Rochelle

27/05/2015

Valoriser l'eau pluviale dans les aménagements...



Paris en 2050, Vincent Callebaut Architecture



Des aides pour mettre en place la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme

Des subventions de 50 % (40 % grdes entreprises)

- Sensibilisation, études, travaux ...
pour la réduction de **l'impact polluant**
 - Des aides pour les collectivités,
les entreprises et associations, les particuliers
- Des outils pour communiquer : conférences, appels à projets, retours d'expériences, outils...



<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/eau-et-climat.html?dossierCurrentElementa9ab4de1-e99e-40ab-af80-ed78dc64118a=31d21c35-ab3a-4589-9c1d-eeb868491a1a>

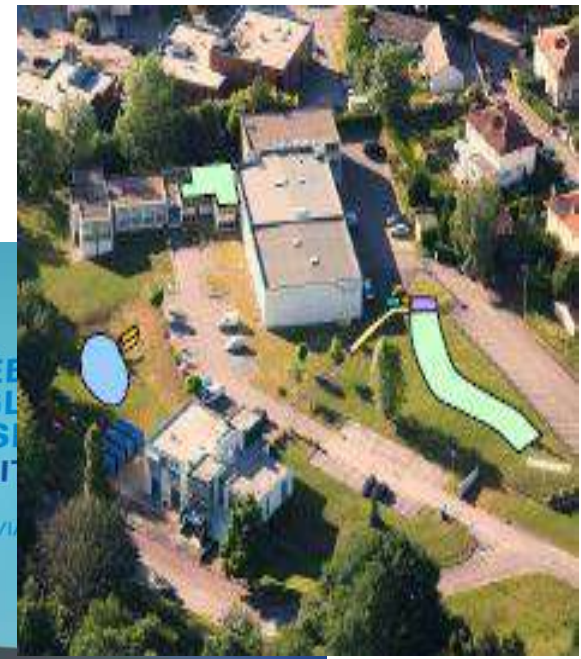
Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-reseaux>



Sensibilisation, animation, formation :

Subvention : 50 %

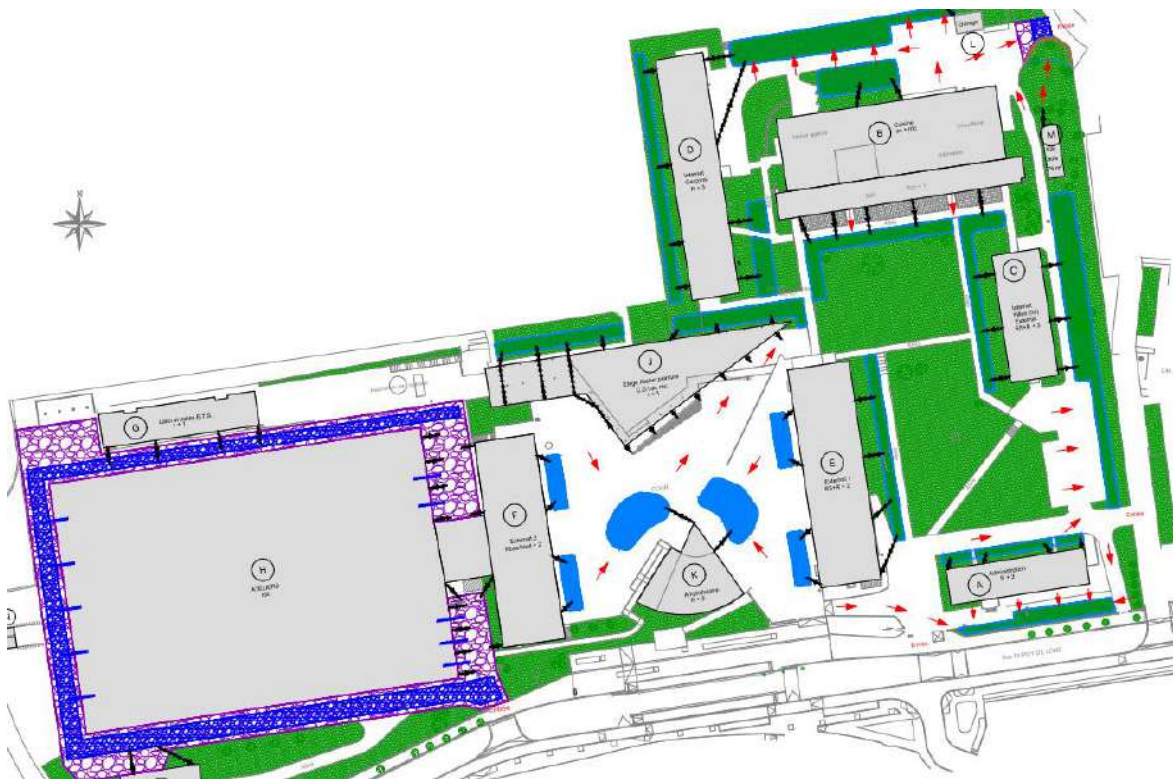
- Des conférences
- Un espace pédagogique
- Des réseaux d'acteurs régionaux
- Des rencontres technique et visites de site
- Des groupes de travail dédié
- L'animation d'une collectivité, la formation, rédaction de guides...
- Actions de coordination entre eau et urbanisme
-



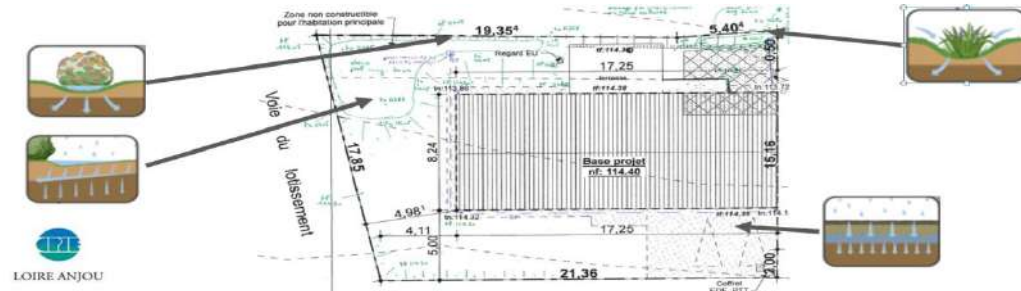
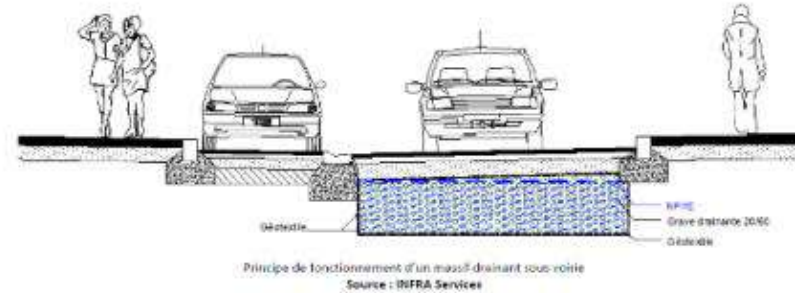


Des aides financières pour les études : Subvention de 50 %

- Etudes d'aide à la décision, expertise spécifique GIEP...



Source InfraService





Les aides financières pour des travaux de déconnexion d'un réseau

➤ Réduction de pollutions existantes

Si déconnexion du réseau unitaire ou d'un réseau eaux pluviales si cours d'eau ou usage littoral dégradé par des EP strictes :

- au minimum pour une pluie mensuelle
- subvention 50 %
(activité économique : 40 à 50 %)
- Cout plafond de 30 €/m² déconnecté (100 €/m² pour les toitures et dalles stockantes)



Encadrement européen des aides aux entreprises

- Régime « de minimis » (privilegié si aide < 60 000 €)

→ Pour éviter les distorsions de concurrence :

- Encadrement simplifié
- Plafonnement de toutes aides de minimis à 200 K€ sur 3 ans, 100 K€ pour le secteur des transports et 30 k€ pour l'aquaculture
- Possibilité d'aller jusqu'à 80 % de subvention toutes aides publiques comprises



Encadrement européen

- **Régime « exempté »** (privilegié si aide > 60 000 €)

- **Plafond de financements publics** selon la taille de l'entreprise :
 - Taux aide aux études à la décision : 50 % grande entreprise, 60 % moyenne, 70 % petite
 - Taux aide aux travaux pour aller au delà des normes européennes publiées : 40 % grande entreprise, 50% moyenne, 60 % petite

- **Sous condition de vérification de viabilité financière de l'entreprise**

Dossier à nous déposer **avant tout démarrage** via la plate forme numérique

 demarches-simplifiees.fr

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/ass/etudes-travaux-traitement-eaux-pluviales-usages-sensibles.html>

Contenu de la demande

Un mémoire explicatif : nature du projet, sa situation (commune, rues...) et ses caractéristiques générales : type d'ouvrage, **surface interceptée**, données pluviométriques, **plan de réseau de collecte des eaux pluviales et unitaires montrant la destination actuelle et futur des eaux pluviales**, planning prévisionnel du projet.

Estimatif financier, comprenant le coût des études préalables, des travaux, de maîtrise d'œuvre, contrôles de réception, les frais annexes...

Pièces administratives : IBAN, financement prévisionnel,...

Principes généraux :

- Aides en fonction des disponibilités financières et dans la limites de modalités décidées par notre CA.
- Pas d'aide < 3000 €

Les étapes de traitement votre demande

1. un accusé de réception de votre demande par mail (si dépôt via démarchessimplifiées.fr) ou par courrier (si dépôt par courrier du dossier)
1bis) éventuellement un mail/courrier de demande de pièces
2. un courrier de refus OU une lettre (mail) de l'éligibilité du projet permettant son démarrage (signature des marchés)
3. La décision d'attribution de l'aide après validation du CA de l'agence précisant les pièces pour paiement
4. Des courriers de demande de pièces pour justifier du solde de l'aide. **N'oubliez pas d'envoyer les pièces dans le délai de validité de la décision. Demandez sinon une prolongation de la décision d'aide**

Des questions ?

